



AUTOSAISINE

« L'emploi sportif : un secteur hétérogène en pleine croissance »

SYNTHESE

présentée par

Jean-Pierre PAPET, Membre de la Commission n° 4

« Relations européennes et internationales, habitat, culture,
sports et loisirs, santé et politiques sociales »

Chargée d'études
Magali LENOIR

SEANCE PLENIERE DU 10 FEVRIER 2006

Une ouverture du sport à tous les publics et une évolution des pratiques sportives

Le développement des activités physiques et sportives est devenu un véritable phénomène de société et correspond à une volonté de vivre autrement. Les médias, très présents, participent également à la diffusion et à la promotion du sport. Cet engouement pour le sport concerne **tous les publics**, les jeunes enfants comme les personnes âgées. Une nouvelle tendance apparaît : la **pratique libre hors institutions** (jogging, escalade, basket-ball de rue).

Dans les collectivités territoriales : une prise en charge de la compétence sportive

Les collectivités soutiennent la **promotion et le développement des activités physiques et sportives** et participent au financement du sport (équipements et gestion, sport de masse, sport de haut niveau...) à hauteur de **7,9 milliards d'euros**¹. La moitié de ces dépenses est réalisée par les communes de plus de 3 500 habitants².

Le club : une cellule de base reposant sur l'implication des bénévoles et des salariés

Le fonctionnement du club associatif repose en général sur une administration assurée par des **élus bénévoles** et une gestion tenue par du **personnel salarié** administratif et technique. Les **dirigeants bénévoles** sont obligés d'assurer eux-mêmes des **fonctions** de managers, de gestionnaires ou d'employeurs, sans pour autant **disposer de réelles compétences**. Deux accords cadres entre le ministère et les organismes paritaires collecteurs agréés (AGEFOS PME et UNIFORMATION) visent à **développer la formation professionnelle** des **salariés** et des **dirigeants bénévoles**.

Des emplois dans le secteur sportif avec des caractéristiques particulières

La demande d'emploi est **ponctuelle, sur certaines heures** de la **journée** et du **week-end** ; **ciblée** sur différents publics et/ou activités sportives variées et **concentrée dans des petites structures** dont les ressources financières et les moyens techniques sont limités. L'emploi est marqué par une **parcellisation du temps de travail**, un nombre élevé de **contrats à durée déterminée** (CDD), de recours aux **dispositifs d'aides à l'emploi** (Nouveaux services – emplois jeunes, emplois tremplin...), des horaires atypiques et, en moyenne, des salaires bas. En 1999, en Bourgogne, **28.7 % des salariés** sont à **temps partiel** (17.3 % dans l'ensemble des secteurs). Pour répondre aux attentes des employeurs et des salariés, le Conseil social du mouvement sportif (COSMOS)³ a élaboré une **convention collective spécifique au sport** fin 2005 et un décret d'extension devrait intervenir avant la fin du premier semestre 2006.

Une pluralité des emplois et des métiers dans le secteur et la filière sportive

- les métiers liés au **sport de compétition** (27 % des emplois en 1999) et ceux liés **aux loisirs sportifs marchands ou associatifs** (77 %)⁴ ;
- une différence entre **les métiers spécifiques** (animateur sportif, animateur socio culturel, moniteur et éducateur sportif ou professionnel d'Activités Physiques et Sportives) et **les métiers connexes** (formateur, responsable pédagogique, accompagnateur touristique,

¹ Les chiffres clés du sport (2005), - ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative, édition de novembre 2005.

² Estelle BERETTI – LIVERNEAUX « *Le poids économique du sport en 2002* », *Stat info* n° 04-05, ministère de la Jeunesse et des Sports, novembre 2004.

³ Il est composé de toutes les tendances d'employeurs du mouvement sportif associatif : CNOSF, CROS, CDOS, les fédérations et leurs organes décentralisés, les associations sportives.

⁴ Il est lui-même décomposé en emplois à dominante commerciale (fitness, golf ou centre équestre - 35 %) ; à dominantes associatives (activités nautique et aquatique, gymnastique d'entretien, sports de raquette - 21 %) et enfin aux professionnels indépendants (randonnée, escalade - 21 %).

vendeur en équipements et articles de sport, directeur d'hébergement). Une bonne partie des activités de loisir sportif est en relation avec le secteur du tourisme ;

- une typologie au **niveau de la filière**⁵ : celle liée au sport (moniteur et éducateur sportifs... (noyau dur)) ; celle **en amont** en relation avec le sport qui requière des compétences sportives (vendeur d'articles de sport, médecin ou kinésithérapeute du sport, gestionnaire de clubs...) et celle **en aval** ne nécessitant aucune compétence spécifique (secrétaire ou agent d'entretien...).

Les formations et les débouchés professionnels en Bourgogne

En Bourgogne, plusieurs dispositifs de formations sont proposés par le MJSVA (brevets d'Etat), le ministère de l'Education Nationale (UFR STAPS), le CREPS, le CFA du sport ou la filière sportive du CNFPT⁶.

Des débouchés professionnels se situent principalement dans trois secteurs :

- 37.3 % dans des activités libérales d'encadrement et de gestion de la pratique sportive ;
- 32.7 % dans l'administration publique (ministères des Sports et de l'Education Nationale et les collectivités locales) ;
- 28 % dans la filière marchande (industrie et distribution)⁷.

PROPOSITION N°1 : SENSIBILISATION AUX SPORTS

Développer une pratique du sport pour tous et adaptée aux besoins de chacun

Le CESR souhaiterait que le Conseil régional :

- **sensibilise** tous les Bourguignons **au sport et à ses bienfaits** (santé, moral ou bien-être) en adaptant et généralisant des dispositifs visant à promouvoir l'accès au sport pour tous sur l'ensemble du territoire ;
- participe, en partenariat avec les conseils généraux et les communes, au **financement des déplacements des sportifs** et des **éducateurs sportifs** (défraiement du temps de trajet) et aux frais de personnel si les structures se regroupent pour créer un emploi ;
- **développe auprès d'autres publics**, les **collégiens** et les **apprentis**, son action en partenariat avec l'Union Nationale du Sport Scolaire, initialement destinée aux lycéens, visant à inciter financièrement les jeunes inscrits à l'Union Nationale du Sport Scolaire à prendre une licence en club ;
- participe au **financement des équipements** et à l'**adaptabilité** de ces derniers aux **publics handicapés** et aux **personnes âgées** ainsi qu'à la **sécurisation des équipements**.

⁵ La filière sport comprend l'ensemble des activités économiques en amont et aval de la branche sport. Par exemple l'éducation physique, activité d'éducation, mais aussi les activités industrielles, de commerce d'éducation et de transport en relation avec le sport.

⁶ Les détails sont présentés dans le rapport.

⁷ Moins de 1 % dans les secteurs de l'information et de la communication.

PROPOSITION N°2 : FORMATIONS

Se donner les moyens à partir d'un diagnostic précis d'identifier les besoins en formation au regard des besoins constatés

Le CESR propose à la Région de contribuer à la mise en place des actions suivantes :

- faire un **diagnostic approfondi des besoins d'emplois** en partenariat avec les conseils généraux et les centres communaux d'action sociale (CCAS) ;
- réaliser une **étude sur les modalités d'emplois** dans les associations ;
- **accompagner les bénévoles** dans leurs **démarches de gestion des ressources humaines** et identifier les difficultés rencontrées. Une « **boîte à outils formation emploi** » simple, destinée aux associations et aux entreprises dans la branche du sport, pourrait être élaborée en partenariat avec les acteurs présents dans ce secteur afin de **dynamiser la formation et l'emploi** ;
- proposer des formations en conséquence ;
- encourager la **coordination de l'ensemble des centres ressources existants** (associations « Profession sport », comité départemental olympique et sportif (CDOS), centres de ressources et d'informations des bénévoles (CRIB) et d'autres structures).

PROPOSITION N°3 : EMPLOI

Pérenniser et développer l'emploi

Le CESR propose que le Conseil régional s'implique dans ce domaine.

Développer en concertation avec le Comité régional du tourisme (CRT) les emplois liés au tourisme sportif à travers :

- une participation à la mise en place d'activités vertes et à la création de formations et d'emplois d'accompagnateur dans le domaine touristique⁸ avec une forte note de sport (randonnée équestre, pêche) ;
- une incitation à la création d'installations aménagées et de nouvelles pratiques dans le respect de l'environnement.

Adapter le dispositif emploi tremplin aux besoins identifiés dans les clubs :

- face aux besoins en éducateurs sur des profils de niveau IV, c'est-à-dire d'une qualification supérieure à celle admise dans les emplois tremplin, il est proposé au Conseil régional de remonter le niveau de qualification des emplois trempins pour le sport.

Mutualiser les besoins et proposer des emplois à temps plein aux salariés dans le cadre de groupements d'employeurs

- voter une enveloppe financière d'aide incitative à la création de groupements d'employeurs dans l'objectif d'offrir des temps de travail complets aux salariés.

⁸ Extrait de l'avis sur le SRDT « travailler autour d'une articulation santé-nature-patrimoine : les villes thermales bourguignonnes se situent dans des environnements naturels d'une grande richesse et à proximité de patrimoines culturels intéressants. Ces deux axes touristiques sont mis en valeur en Bourgogne et pourraient être déployés en synergie avec le tourisme de santé. Une collaboration avec le Parc Régional Naturel du Morvan doit à cette occasion être recherchée ».